

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous prétexte de défendre les valeurs de l'Union européenne, cette proposition revient à déconstruire les principes fondateurs de l'Union. En effet, la fin du principe d'unanimité instaurerait un climat de rapports de forces et de défiance entre les Etats membres. Une telle rupture serait préjudiciable à l'esprit de coopération qui a présidé à la construction de l'Union européenne.